



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 mars 2002
Français
Original: anglais et français

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 48 de l'ordre du jour
**Les causes des conflits et la promotion d'une paix
et d'un développement durables en Afrique**

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettre datée du 28 février 2002, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de la Guinée, du Libéria,
du Maroc et de la Sierra Leone**

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, copie du communiqué conjoint adopté à la suite de la réunion au sommet des chefs d'État de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, qui s'est déroulée à Rabat (Maroc), le 27 février 2002 (voir annexe).

Les trois chefs d'État ont convenu de maintenir des contacts réguliers entre eux et de tenir à Rabat une réunion de suivi du sommet.



Nous vous saurons gré de bien vouloir faire publier ce communiqué comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 48 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République de Guinée
auprès de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) François Lonseny **Fall**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République de Libéria
auprès de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) Lami **Kawah**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
du Royaume du Maroc
auprès de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) Mohamed **Bennouna**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République de Sierra Leone
auprès de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) Ibrahim M'baba **Kamara**

**Annexe à la lettre datée du 28 février 2002, adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
de la Guinée, du Libéria, du Maroc et de la Sierra Leone
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Communiqué conjoint

1. À l'invitation de S. M. Mohammed VI, Roi du Maroc, les leaders des États de l'Union du fleuve Mano, de Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria se sont rencontrés à Rabat, capitale du Maroc, le mercredi 27 février 2002, en vue d'examiner les questions d'intérêt commun aux États membres.
2. S. M. le Roi a été l'hôte de ce sommet. LL. EE. les chefs d'État, le général Lansana Conte, Président de la République de Guinée, Alhadji Dr Ahmad Tejan Kabbah, Président de la République de la Sierra Leone et Dahkpanah Dr Charles Ghankay Taylor, Président de la République du Libéria, ont participé aux délibérations.
3. Le Sommet fait suite aux recommandations adoptées par les ministres des affaires étrangères de l'Union du fleuve Mano et le Comité conjoint de sécurité, lors des différentes rencontres tenues dans leurs capitales respectives, aux mois d'août et de septembre 2001.
4. Les trois chefs d'État, en endossant les recommandations de ces réunions, ont réitéré leur disposition à restaurer un climat de paix et de sécurité au sein de l'Union du fleuve Mano, conformément aux aspirations de leurs peuples.
5. Ils ont, par ailleurs :
 - i) Approuvé les recommandations contenues dans le rapport de la réunion du Comité conjoint de sécurité sur la réactivation du quinzième Protocole sur la défense et la sécurité, tenue à Freetown les 22 et 23 août 2001 et à Conakry, du 8 au 10 septembre 2001;
 - ii) Instruit le Comité conjoint de sécurité (CCS) de mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport et également instruit le CCS de se réunir, le 4 mars 2002 à Freetown, afin de commencer la mise en oeuvre du processus. Le CCS soumettra un rapport d'évaluation aux ministres des affaires étrangères, au plus tard le 28 mars 2002. Les ministres des affaires étrangères se réuniront à Rabat, une semaine après la soumission dudit rapport afin de l'examiner et de préparer le prochain sommet des chefs d'État;
 - iii) Réaffirmé l'engagement de leurs gouvernements à honorer scrupuleusement le Traité de non-agression et de coopération en matière de sécurité de 1986, signé par les Gouvernements de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria;
 - iv) Lancé un appel à la communauté internationale pour apporter son assistance en vue de la mise en oeuvre des recommandations du Comité conjoint de sécurité;
 - v) Réaffirmé également leur appui en vue de la poursuite d'une réconciliation nationale véritable dans toute la sous-région de l'Union du

fleuve Mano. Dans ce contexte, les trois chefs d'État se sont félicités des efforts de réconciliation en cours au Libéria et ont encouragé toutes les parties concernées à apporter leur pleine coopération à ces efforts;

vi) Condamné expressément les activités des dissidents dans la sous-région et convenu d'oeuvrer ensemble pour éliminer les activités des groupes armés opérant dans la sous-région, en général et au sein de l'Union du fleuve Mano, en particulier;

vii) Convenu d'éviter le recours à la force pour le règlement des différends en ayant présents à l'esprit les liens historiques qui lient leurs peuples;

viii) Déploré l'escalade du conflit dans l'État frère du Libéria et les tragédies humaines engendrées par ce conflit;

ix) Exprimé leur disponibilité à faire de l'Union du fleuve Mano une organisation capable de promouvoir le développement socioéconomique dans la sous-région;

x) Exprimé leur satisfaction pour les progrès politiques réalisés en Sierra Leone, progrès qui ont été couronnés, le 18 janvier 2002, par la déclaration officielle de la fin de la guerre de rébellion qui a duré près de 10 ans;

xi) Exprimé leur appréciation au Gouvernement de la République de Guinée et à la communauté internationale pour l'assistance humanitaire qu'ils ont apportée aux réfugiés et demandé un soutien additionnel aux victimes de la crise au Libéria notamment les personnes déplacées;

xii) Exprimé leur appréciation et encouragé la contribution du Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix, du Mouvement de la société civile et des groupes interconfessions;

xiii) Exprimé leur satisfaction quant à l'atmosphère cordiale et amicale qui a présidé à leurs délibérations.

6. Ils ont également exprimé leur profonde gratitude à leur ami et frère S. M. Mohammed VI, au Gouvernement et au peuple marocains, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité africaine dont ils ont été l'objet durant leur séjour.

7. S. M. le Roi Mohammed VI a pour sa part remercié les chefs d'État de l'Union du fleuve Mano pour l'honneur qui lui est fait et la confiance témoignée à sa personne, au Gouvernement et au peuples marocains en acceptant son invitation.

8. Sa Majesté a solennellement pris acte de la volonté politique et de l'engagement des trois chefs d'État de l'Union du fleuve Mano, d'oeuvrer à la restauration de la paix dans leur sous-région et a exprimé la disponibilité et l'appui du Royaume du Maroc pour la réalisation de cet objectif.

9. À titre de mesure de confiance, les chefs d'État sont convenus de maintenir des contacts et de tenir des rencontres régulières entre eux.

10. Finalement, les trois chefs d'État sont convenus de tenir, à Rabat, une réunion de suivi au Sommet.

Fait à Rabat le 27 février 2002

En langues française et anglaise, les deux textes faisant également foi.

En présence de :

Le Roi du Maroc
(*Signé*) S. M. Mohammed VI

Pour la République de Guinée
(*Signé*) Général Lansana **Conte**

Pour la République de la Sierra Leone
(*Signé*) Alhaji Dr. Ahmad Tejane **Kabbah**

Pour la République du Libéria
(*Signé*) Dahkpanah Dr Charles Ghankay **Taylor**
